

**Politique familiale. Lancer l'étude sur la fiscalité des familles.**

Dans son rapport sur le postulat 317 intitulé « Politique familiale. Elaborer la stratégie pour renforcer le soutien aux familles », le Gouvernement propose d'articuler sa stratégie de politique familiale autour de six mesures principales :

1. L'accueil extrafamilial des enfants de moins de 12 ans ;
2. Les prestations complémentaires pour les familles (PCFam) ;
3. Le monitoring de la politique familiale ;
4. L'imposition des familles et les allocations familiales ;
5. La réinsertion des parents ayant renoncé à l'exercice d'une activité lucrative et le soutien aux enfants en difficulté ;
6. Le congé parental.

Le Gouvernement préconise de mettre en place les mesures 1 et 2 de manière prioritaire, puis les mesures 3 et 4 et enfin, les mesures 5 et 6.

A travers la mesure 4, le Gouvernement se pose plus particulièrement la question d'un changement de paradigme en matière de fiscalité des familles. Il trouve notamment judicieux de réfléchir à l'abandon ou à la réduction des déductions fiscales sociales en utilisant l'équivalent de l'impôt supplémentaire prélevé pour augmenter le montant des allocations familiales, réparties de manière égalitaire pour toutes les familles avec enfants.

Afin de véritablement cerner les impacts de la mesure 4, il est nécessaire de lancer une étude d'impact et de faisabilité (notamment légale et financière).

**Par conséquent, considérant qu'un tel système aurait l'avantage de favoriser l'égalité de traitement pour les familles, le Gouvernement est chargé d'étudier les incidences et la faisabilité de l'abandon ou de la réduction des déductions fiscales sociales au profit par exemple d'un système plus généreux d'allocations familiales.**

Delémont, le 24 février 2016

  
Pour le groupe socialiste  
Raphael Ciochi

